

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Thibault, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-05 du 3 juillet 2025

### AULNAY-SOUS-BOIS / PARC DU SAUSSET – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TYPE POUR LA MISE À DISPOSITION DE LA CUISINE PÉDAGOGIQUE ET DE LA GRILLE TARIFAIRE

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la disponibilité de la cuisine semi-professionnelle et pédagogique, située au sein de la maison du parc départemental du Sausset à Aulnay-sous-Bois,

Vu la mise en place de dispositifs d'accompagnement favorisant le développement des politiques départementales, en faveur de l'écologie, l'économie sociale et solidaire, la santé, etc,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

Considérant l'afflux de demandes de différents publics (particuliers, entreprises, associations, institutions, etc) pour occuper le local précité et la stratégie de développement opérée par la délégation du marketing territorial et le mécénat,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE le modèle de convention d'occupation temporaire, établi pour la mise en location, à courte durée, de la cuisine semi-professionnelle et pédagogique, située dans la maison du parc départemental du Sausset à Aulnay-sous-Bois, ci-annexé ;

- PRÉCISE que pour chaque occupation, les parties signeront la convention d'occupation temporaire, établiront un état des lieux à l'entrée et à la sortie des lieux, ainsi qu'un inventaire du matériel prêté ;

- CONSENT la mise à disposition du local susnommé à titre payant, moyennant une redevance d'occupation, déterminée selon une grille tarifaire spécifique ;



- APPROUVE la grille tarifaire spécifique, ci-annexée, applicable à chaque mise à disposition du local susnommé ;
- PRÉCISE que les tarifs prennent compte forfaitairement de l'utilisation des fluides ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer au nom et pour le compte du Département les conventions d'occupation temporaire.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*